SOUSCRIPTION 2020

New Energy

Loi Girardin

Une solution de réduction d'impôt performante à impact environnemental positif

2020

inter invest
Solutions d'investissement innovantes

Sommaire

Inter Invest, solutions d'investissement innovantes 3

Les énergies vertes 6

New Energy 8

La sécurité des opérations par Inter Invest 13

Votre espace en ligne sur www.inter-invest.fr 16

01

INTER INVEST

Solutions d'investissement innovantes

Depuis 1991, le Groupe Inter Invest est spécialisé dans la structuration, la distribution et la gestion de solutions d'investissement innovantes. Avec 2,7 milliards d'actifs financés dont 1,95 milliard € sous gestion à fin 2019, Inter Invest vous propose de bénéficier d'une réduction d'impôt attractive dans le cadre de ses opérations en loi Girardin visant à financer les équipements de production d'énergie renouvelable.

Avec New Energy le Groupe renforce son engagement auprès des Outre-mer en proposant une solution de réduction d'impôt à impact environnemental positif dédiée aux investisseurs soucieux de l'environnement et à la recherche de performance.

Le Groupe Inter Invest

inter invest
Solutions d'investissement innovantes

Inter Invest est spécialisée dans la distribution des solutions d'investissement structurées par les sociétés du groupe. Par ailleurs, Inter Invest est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - Banque de France), en application des articles L.511-10 et L.532-1 du Code Monétaire et Financier (CMF), en qualité de société de financement en vue de financer des entités situées dans les DOM-COM dans le cadre de dispositifs fiscaux ad-hoc et d'entreprise d'investissement pour le service de placement garanti - Code Interbancaire (CIB) : 16758.

inter invest outre-mer

Inter Invest Outre-Mer est spécialisée dans la structuration et la gestion des solutions d'investissement en loi Girardin.

Inter Invest Outre-Mer est inscrite sur la liste des compagnies financières holding conformément à l'article L.517-1 du CMF - Code Interbancaire (CIB) : 09861.

inter invest capital

Inter Invest Capital est spécialisée dans la structuration et la gestion des produits de capital-investissement.

Inter Invest Capital est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-15000006.

inter invest immobilier

Inter Invest Immobilier est spécialisée dans la structuration et la commercialisation d'opérations immobilières patrimoniales sur des emplacements premiums.

Inter Invest Immobilier dispose d'une carte de transaction immobilière délivrée par la préfecture sous le n° CPI 7501 2017 000 018 979.

Une maîtrise incomparable depuis 29 ans

Créé en 1991, le Groupe Inter Invest est un des pionniers sur le marché du financement Outre-mer en loi Girardin et s'appuie sur un savoir-faire sans équivalent sur le marché aussi bien pour le montage que pour la gestion et le suivi des opérations jusqu'à leur terme. Le Groupe Inter Invest accorde ainsi une place déterminante aux notions de maîtrise des processus, de contrôle sur place des opérations et de transparence totale du montage.

Implantations dans les DOM-COM

Le Groupe Inter Invest compte 70 salariés au siège social à Paris et 60 salariés dans ses 9 agences des DOM-COM au 31 décembre 2019.

Grâce à ses équipes présentes localement, le Groupe Inter Invest contrôle la régularité de votre investissement Girardin (éligibilité du locataire, réalité de l'investissement, prix et état neuf du matériel) et assure la gestion et le suivi des opérations pendant 5 ans.

Procédures sécurisées via un outil informatique de pointe

Notre équipe informatique développe depuis plus de 15 ans un outil qui sécurise toutes les procédures administratives et permet un niveau de transparence, de suivi et de contrôle des opérations très rigoureux.

Nos investisseurs disposent ainsi d'un espace dédié sur www.inter-invest.fr permettant notamment d'accéder aux documents pré-remplis pour leur déclaration de revenu.

Intégration de l'ensemble des métiers

Le Groupe Inter Invest ne fait appel à aucun intervenant extérieur et maîtrise l'intégralité des opérations depuis le montage jusqu'à la liquidation des sociétés de portage au terme de la période légale de 5 ans.

Nos équipes locales s'assurent de la mise en exploitation avant le 31 décembre 2020.

Chiffres clés *

des investisseurs renouvellent chaque année leur souscription

2.7 milliards €

d'actifs financés en Girardin industriel & logement social

+ 25 000

clients nous ont fait confiance pour leur investissement en loi Girardin afin de bénéficier de leur réduction d'impôt en toute sécurité

+ 20 000

entreprises financées dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer

+ 42 000

projets industriels financés depuis 1991

5 582

sociétés de portage sous gestion

+ 800

partenaires - Banques privées et cabinets de conseil en investissements financiers - nous font confiance

+ 130

salariés répartis entre le siège social à Paris et nos 9 agences dans les DOM-COM

Une expertise reconnue

Inter Invest primée pour ses solutions Girardin

Inter Invest est primée depuis 6 années consécutives dans la catégorie « Promoteur de Solutions Girardin » dans le palmarès établi par le magazine Gestion de Fortune auprès de plus de 4 500 Conseillers en Gestion de Patrimoine indépendants.

Inter Invest a reçu les Prix 2018 et 2019 pour ses solutions Girardin industriel dans le cadre des Pyramides de la gestion de patrimoine suite à un questionnaire envoyé à 5 000 CGPI par le magazine Investissement Conseils.

www.gestiondefortune.com
& www.investissementconseils.com

Inter Invest primée pour ses solutions en Capital-investissement

En 2020, le Groupe Inter Invest est pour la première fois primé dans la catégorie « Société de Capital-investissement » dans le palmarès établi par le magazine Gestion de Fortune auprès de plus de 4 500 conseillers en Gestion de Patrimoine indépendants.

Lors des Pyramides de la Gestion de Patrimoine 2017, Inter Invest Capital a reçu le prix de l'Innovation pour sa holding ISF permettant aux investisseurs d'adapter leur souscription à leur profil de risque et à leur objectif d'investissement.

www.gestiondefortune.com
& www.investissementconseils.com

* Au 31/12/2019

ÉNERGIES VERTES

Une transformation nécessaire et des engagements forts en Outre-mer

A l'instar de la Métropole, les Outre-mer ont engagé une transformation énergétique profonde pour tendre vers l'autonomie énergétique et le recours plus systématique à des énergies renouvelables et non polluantes.

Avec New Energy, Inter Invest s'associe aux efforts des régions ultra-marines pour accompagner cette mutation énergétique.

Pourquoi New Energy ?

Une solution de défiscalisation à impact environnemental positif pour des Outre-mer autonomes et verts !

Produire et consommer de l'énergie plus propre : cette volonté s'inscrit dans l'ADN français depuis plusieurs années déjà. L'isolement géographique et la taille limitée des systèmes de production énergétique dans les DOM-COM sont une réalité avec laquelle ils doivent composer. En effet, l'énergie produite sur place est coûteuse et dépendante de l'importation de combustibles fossiles, alors même que nos Outre-mer sont dotées d'une précieuse ressource : le soleil !

Un double objectif pour les Outre-mer

2020
50% d'énergies renouvelables

2030
autonomie énergétique

La France est ambitieuse en matière d'énergies renouvelables ! Elle a d'ailleurs dévoilé en juin 2018 son plan « Place au soleil » qui a pour objectif de multiplier par deux la production solaire en France d'ici 2023 et atteindre 32% d'électricité renouvelable dans le mix énergétique en 2030.

Les DOM-COM ont également pris des engagements forts afin d'atteindre localement les objectifs globaux fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), issue du Grenelle de l'Environnement. C'est le cas notamment avec la consommation d'eau chaude, puisque désormais, toutes les nouvelles constructions ultra-marines sont tenues de couvrir au moins 50% de leurs besoins en eau chaude grâce aux énergies renouvelables.

L'Etat et les partenaires institutionnels accompagnent les Outre-mer par la mise en place de solutions de financement ciblées. L'autoconsommation d'énergie est au centre des projets et à compter du 1er janvier 2020, le gouvernement lance une prime forfaitaire unique, une nouvelle aide fusionnant le Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE) d'une part, et les aides ANAH Habiter Mieux Agilité, d'autre part. Le gouvernement prévoit même de créer un label « Département solaire » pour les zones les plus engagées.

Certaines zones ont d'ailleurs pris de l'avance, et c'est le cas de La Réunion, qui est devenue la référence pour le déploiement d'équipement de production d'énergie renouvelable. La région incite ses habitants à mieux gérer, maîtriser leur consommation d'électricité et à favoriser l'autoconsommation !

Ces deux dernières années, l'activité du solaire thermique individuel dans les départements d'Outre-mer est en constante progression. En 2018, les ventes d'installations solaires thermiques individuelles ont ainsi progressé de 54% par rapport à 2017. Notons également que le marché solaire thermique individuel dans les Drom a représenté plus de 4 fois le marché métropolitain.

Inter Invest s'inscrit pleinement dans cette dynamique et vous propose un investissement défiscalisant à impact environnemental positif : New Energy.

Energie verte : La Réunion, un modèle à suivre

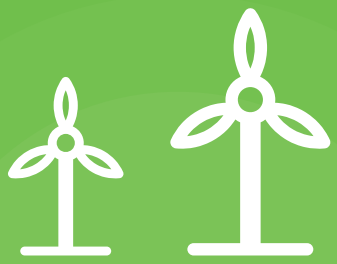

2017	2018
32%	36%

Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité

- 0,9% en 2018
Pour la 1ère fois, recul de la consommation électrique (comparé à 2017)

Focus sur les chauffe-eaux solaires individuels (CESI)

Grâce à de nombreuses campagnes en faveur d'une consommation éco-responsable, plus de 160 000 chauffe-eaux solaires ont été installés en 2018, soit 60% de foyers équipés. L'Union Européenne a salué les efforts de l'île et a décidé de soutenir le déploiement des chauffe-eaux solaires en débloquant un budget de près de 20 millions € en ce sens.

source observ'ER 2019 : « Suivi du marché 2018 des applications solaires thermiques individuelles »

NEW ENERGY

Une solution Girardin à impact environnemental positif

Inter Invest propose aux investisseurs à la recherche d'une solution de défiscalisation performante de participer à la transformation énergétique des Outre-mer. Ainsi, New Energy a pour vocation de doter les foyers des DOM-COM en équipements de production d'énergie renouvelable. S'appuyant sur sa connaissance du marché du Girardin industriel (article 199 undecies B du CGI) et son implantation historique dans les Outre-mer, Inter Invest offre avec New Energy un taux de rendement attractif tout en assurant aux investisseurs la sélectivité et le sérieux qui font la marque de fabrique et le savoir-faire du Groupe.

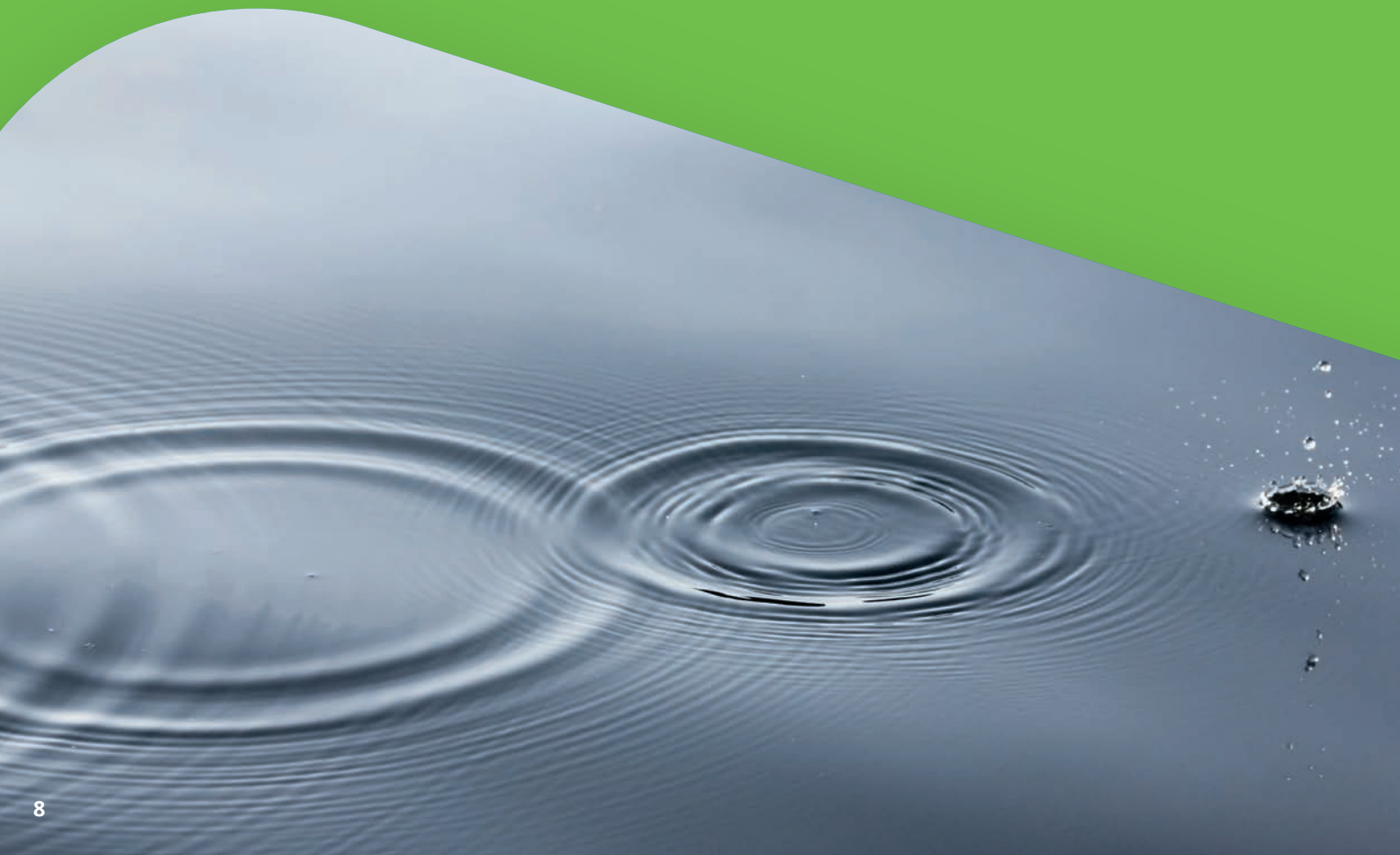

New Energy

Notre solution Girardin à impact environnemental positif

New Energy est une solution d'investissement en loi Girardin industriel de plein droit vous permettant de bénéficier dès l'an prochain d'une réduction d'impôt sur le revenu.

New Energy permet de contribuer spécifiquement à deux aspects majeurs du développement des Outre-mer : accompagner ses habitants vers l'indépendance énergétique tout en réduisant l'empreinte carbone de ces zones.

En investissant dans New Energy, vous accompagnez les DOM-COM dans leur volonté de devenir plus verts et plus autonomes.

Girardin industriel New Energy

Article 199 undecies B du CGI

Les investissements dont le montant est inférieur à 250 000 euros ouvrent droit à réduction d'impôt dès lors qu'ils respectent les conditions d'éligibilité du locataire, de rétrocession minimum de l'avantage fiscal et d'exploitation du matériel pendant 5 années.

Avantages

- Financement de matériels facilement relouables en cas de défaut d'exploitation.
- Dilution du risque sur plusieurs matériels (une SNC « New Energy » finance en moyenne une cinquantaine d'équipements différents).
- Sur option : mutualisation de votre investissement sur plusieurs SNC (une SNC supplémentaire par tranche de 8 000€ de réduction d'impôt pour un coût de 25€ par SNC souscrite au-delà de la 1ère SNC).
- Taux de réduction d'impôt majoré à 52,95% contre 44,12% (hors Mayotte et Guyane).
- Rentabilité attractive jusqu'à 16%* en contrepartie de l'acceptation d'une prise de risque.

Rétrocession

Avantage fiscal rétrocédé à l'Exploitant local selon le minimum légal de 56%, soit une prise en compte de 44% dans les plafonds des niches fiscales.

Durée de détention des parts / actions

5 ans minimum.

Société de portage

SNC

Réduction d'impôt

Entre **2 500€** et **40 909€**

Une solution Girardin dédiée à la transformation énergétique

- Un taux de rentabilité attractif jusqu'à 16%*
- Un réseau de fournisseurs-installateurs (« l'Exploitant ») de CESI partenaires agréés par EDF Agir Plus
- Sécurisation des opérations : audits des Exploitants menés par un cabinet indépendant, prix des matériels contrôlés par des experts agréés et suivi des opérations
- Une équipe locale présente depuis plus de 29 ans
- Un leadership en Girardin Industriel de plein droit

* Cette rentabilité pourra être dégressive et varier en fonction de la date de souscription à New Energy

Le mécanisme

de la réduction d'impôt en loi Girardin

Un avantage fiscal simple et immédiat, dès 2 500€ d'impôt

En tant que résident fiscal français, au sens de l'article 4 B du CGI, vous avez la possibilité d'investir dans le cadre de la loi Girardin dans des opérations industrielles telles que celles financées par New Energy. Ces investissements vous permettent de bénéficier de **la totalité de votre réduction d'impôt sur le revenu dès l'année qui suit votre souscription** (principe du « One Shot »), sous réserve du respect des contraintes légales définies à l'article 199 undecies B du CGI pendant 5 ans minimum.

Une rentabilité attractive

Vous investissez en 2020 environ 86.2% de l'impôt dont vous êtes redevable au titre de vos revenus 2020 et bénéficiez ainsi d'une **rentabilité* de 16% net d'impôt**. Cette rentabilité est dégressive au cours de l'année et dépend donc de la date de souscription.

Un investissement en faveur de la transformation énergétique des Outre-mer

En contrepartie de votre **investissement réalisé à fonds perdus** permettant d'équiper les foyers ultra-marins en matériel de production d'énergie renouvelable, vous bénéficierez d'un avantage fiscal en 2021 tout en **participant à la transformation énergétique des DOM-COM et en favorisant l'essor du solaire thermique sur ces zones**.

Des formalités facilitées

Inter Invest facilite vos démarches ; vous devez seulement signer **une demande de réservation pré-remplie (papier ou électronique)** précisant les critères de votre investissement.

Inter Invest se charge ensuite d'enregistrer les actes de cession de parts sociales auprès de l'administration fiscale justifiant que vous êtes associé de la société de portage, ce qui enclenchera votre défiscalisation.

Les risques associés

En contrepartie d'une rentabilité attractive, votre investissement réalisé dans New Energy codifié à l'article 199 undecies B du CGI vous expose à :

- des risques fiscaux consistant en la reprise de la réduction d'impôt par l'administration fiscale en cas de non-respect des contraintes légales et réglementaires pendant la période de détention des parts (minimum légal de 5 ans) et 3 ans après.

- des risques financiers, liés à votre qualité d'associé d'une SNC qui vous confère une responsabilité indéfinie et solidaire sur les dettes de la société de portage, pendant la durée minimum de détention des parts (5 ans).

Votre projet de défiscalisation

Prélèvement à la source et réduction d'impôt Girardin

Pour rappel, la mise en place du prélèvement à la source début 2019 n'impacte pas les investissements en loi Girardin souscrits en 2020 ; la réduction d'impôt vous sera restituée à l'été 2021.

Exemple d'investissement

En 2020 vous effectuez un apport en compte courant de 35 266€ pour bénéficier dès 2021 d'une restitution de votre réduction d'impôt de 40 909€, soit un gain de 5 643€ correspondant à une rentabilité de **16%**.

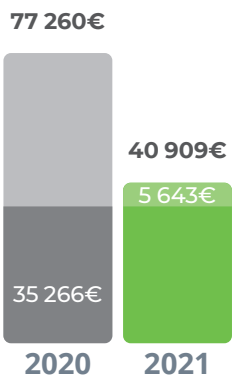

16 %* de rentabilité

- Matériels financés
- Apport investisseur
- Restitution du C.I.M.R. par l'état
- **5 643€ de gain net d'impôt**

* La rentabilité s'entend du rapport entre :

- au numérateur, le montant de l'économie d'impôt constituée de la différence entre la réduction d'impôt sur le revenu et le montant de la souscription,
- au dénominateur, le montant de la souscription.

Cette rentabilité pourra être dégressive et varier en fonction de la date de souscription à Girardin New Energy.

Déroulement de votre investissement

2020
La souscription

Signature de la demande de réservation mentionnant notamment le montant à acquitter au titre des frais d'acquisition et d'enregistrement des parts sociales de la société de portage (0,01€ à 0,10€ la part sociale).

Commissions de distribution : Inter Invest paiera au distributeur une rémunération maximum égale à 4% HT de l'apport réalisé par l'investisseur. Cette rémunération est incluse dans l'apport versé par l'investisseur.

Cession des parts sociales de la société de portage à l'investisseur qui doit en assurer la détention pendant 5 ans minimum.

2021
Les démarches

Mars
Signature des pouvoirs pour les Assemblées Générales des sociétés de portage à partir de votre espace en ligne.

Mai
Déclaration de revenus grâce aux documents pré-remplis mis à disposition sur votre espace en ligne.

Été
Restitution de votre réduction d'impôt 2020.

2022 à 2025
Les démarches

Signature des pouvoirs pour les Assemblées Générales des sociétés de portage à partir de votre espace en ligne.

Fin d'opération

Dissolution puis liquidation de la société de portage.

Le schéma de montage

La Société en Nom Collectif (SNC) est, depuis la loi de finances 2011, la seule société de portage autorisée pour les opérations Girardin de plein droit (investissement < à 250 000€).

Le Groupe Inter Invest crée une société de portage qui achète des équipements de production d'énergie renouvelable. Ces matériels sont ensuite loués pendant 5 ans à une entreprise éligible au dispositif Girardin qui s'engage à les exploiter pendant 7 ans.

Cette entreprise verse un loyer de l'ordre de 30% inférieur au remboursement d'un crédit classique, grâce à la partie de l'avantage fiscal que le Groupe Inter Invest lui rétrocède.

Au terme de la période locative de 5 ans, le matériel devient propriété de l'Exploitant ultramarin, après liquidation de la société de portage. Ce dernier est alors en mesure de le revendre au terme de la période d'exploitation de 7 ans aux foyers qui jusque-là faisaient appel à l'Exploitant pour se fournir en énergie renouvelable.

Le Groupe Inter Invest perçoit pendant les 5 ans que dure la période locative des honoraires de montage, de distribution et de gestion facturés à la société de portage, dont les montants sont indiqués dans le dossier de souscription et les bilans annuels de la société de portage, accessibles en ligne à partir de l'espace dédié à l'investisseur sur www.inter-invest.fr.

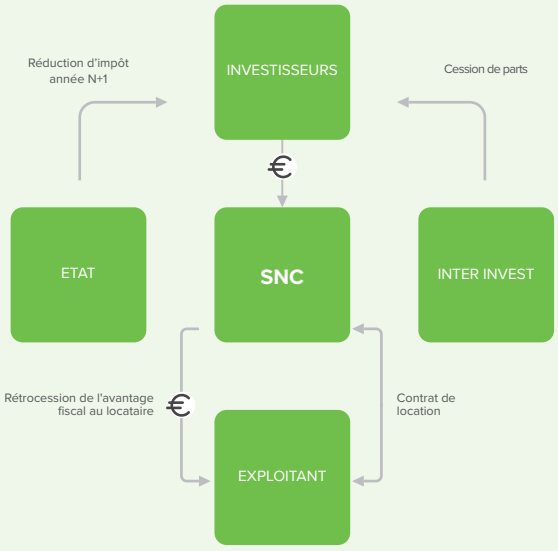

Le plafonnement
des niches fiscales 2020

Plafonnement des avantages fiscaux
Article 200-0 A du CGI

Conformément à l'article 200-0 A du CGI, le montant total des réductions d'impôt d'un contribuable doit respecter les deux plafonds ci-dessous :

10 000€
1er plafond global

Hors les réductions d'impôt SOFICA et investissements Outre-mer, le total des avantages fiscaux 2020 ne peut pas procurer un avantage fiscal supérieur à 10 000€.

18 000€
2nd plafond spécifique Outre-mer

Avec les réductions d'impôt SOFICA et investissements Outre-mer, le total des avantages fiscaux 2020 ne peut pas procurer un avantage fiscal supérieur à 18 000€ « net de rétrocession de l'avantage fiscal au locataire ». Ce qui signifie que seulement 44% du montant de réduction d'impôt obtenue est pris en compte dans le plafond des niches fiscales.

	Type d'opérations	Plafond spécifique Outre-mer *	Taux de rétrocession de l'avantage fiscal au locataire	**Réduction d'impôt maximum**
Industriel Art. 199 undecies B	Plein droit New Energy	18 000€	56%	**40 909€**

* net de rétrocession de l'avantage fiscal au locataire

Exemple

Situation

Couple marié, 2 enfants	**3 parts**
Revenu net imposable 2020	**92 958€**
Impôt sur les revenus 2020	**10 000€**

Réductions d'impôt

New Energy 2020 **	**10 000€**

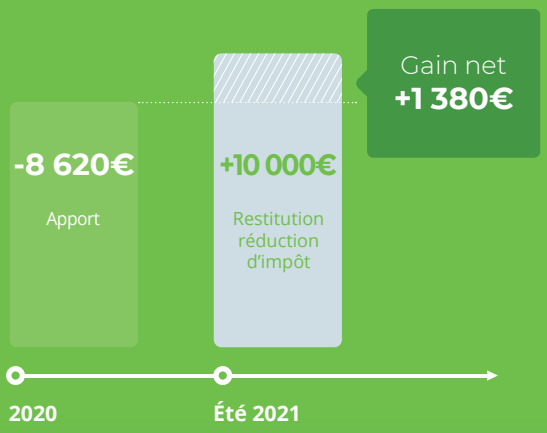

** Apport de 8 620€ pour un gain net de 1 380€, soit une hypothèse de rentabilité de 16%. La rentabilité dont vous pourrez bénéficier est dégressive et dépend de la date de souscription.

Restitution totale
après réception de l'avis d'imposition (été 2021) : 10 000€

04

LA SÉCURITÉ

des opérations par Inter Invest

Profiter du dispositif de réduction d'impôt en loi Girardin avec New Energy, c'est participer au financement d'équipement de production d'énergie renouvelable, véritable clé de voute de la transition énergétique ultra-marine, ce matériel étant mis en exploitation par un partenaire agréé EDF Agir Plus pendant 7 ans. Le montage de ces opérations étant complexe, il doit être effectué par un monteur qualifié.

La sécurisation

de nos opérations à impact positif

En cas de non-respect des contraintes légales définies à l'article 199 undecies B du CGI (montage, défaillance d'une entreprise locataire...) pendant la durée minimum de détention des parts et la période de location de 5 ans, l'avantage fiscal peut être repris à l'investisseur. Pour vous assurer de souscrire à des opérations sécurisées, Inter Invest effectue des audits et contrôles, aussi bien en amont des investissements que durant toute la durée des opérations.

Les mesures de sécurité prises par Inter Invest

Audit des Exploitants partenaires d'Inter Invest

Parce que nous sommes implantés dans les DOM-COM depuis 29 ans, nous connaissons le marché et avons sélectionné les entreprises les plus sérieuses du secteur de la production d'énergie renouvelable d'origine solaire.

Afin d'assurer un maximum de sécurité aux investisseurs en Girardin New Energy, Inter Invest a mandaté un cabinet pour auditer ses Exploitants partenaires et vérifier de nombreux aspects de leur activité tels que :

- Contrôle d'éligibilité : identification des dirigeants effectifs, respect du seuil de 10 M€ de C.A.
- Contrôle de la restitution aux utilisateurs des subventions EDF perçues par l'Exploitant.

Experts indépendants

Deux experts, dont un assermenté par le tribunal de Commerce local, sont mandatés pour analyser le prix de revient de chaque matériel et s'assurer de leur juste évaluation.

Visites in situ

Nos équipes basées sur place ont une fine connaissance du tissu entrepreneurial ultramarin et particulièrement des Exploitants agréés qui sont en nombre restreint malgré le potentiel de ce marché. Inter Invest s'assure ainsi que les équipements, tels que les chauffe-eaux solaires, financés dans le cadre des opérations Girardin New Energy sont effectivement installés chez des particuliers.

Suivi et gestion des opérations

Pendant la période locative obligatoire de 5 ans, un organisme spécialiste de l'information sur les entreprises vérifie, pour le compte du Groupe Inter Invest, tout changement concernant l'activité et l'éligibilité des Exploitants de nos sociétés de portage afin de garantir le succès de votre réduction d'impôt.

Dans toutes nos agences, une cellule spécialisée procède à la relocation des matériels si le locataire qui exploite l'équipement fait défaut afin de maintenir la location pendant 5 ans et ainsi préserver votre avantage fiscal.

Pérennité d'Inter Invest

Le Groupe Inter Invest provisionne 50% de ses honoraires sur les 5 années suivant le montage, afin de maintenir ses équipes locales et garantir la gestion et le suivi des opérations quoi qu'il arrive.

Réglementation opérateur

Conformément à l'article 242 septies du Code Général des Impôts et au décret n° 2015-149 du 10 février 2015, Inter Invest est régulièrement inscrit sur le registre tenu par le représentant de l'État sous le numéro M-D-O-M-2018-75-019.

Inter Invest Outre-mer est inscrit sur le registre sous le n° 082019 971 006.

Nos garanties

20 M€

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Notre assurance RC Pro couvre toute erreur de montage et/ou de gestion d'Inter Invest à hauteur de 20 millions d'euros de réduction d'impôt par période de garantie et par sinistre.

10 M€

Assurance RC « parapluie »

Cette assurance couvre l'investisseur, qui en tant qu'associé d'une société en nom collectif est responsable de manière solidaire et indéfinie, contre les sommes qu'il pourrait être amené à payer pour tous sinistres causés par un matériel non assuré.

100%

Garantie matériel sinistré

En cas de remise en cause de votre réduction d'impôt par l'administration fiscale liée au défaut d'exploitation d'un matériel sinistré, vous bénéficiez du remboursement de votre avantage fiscal requalifié, majoré des intérêts de retard et des pénalités éventuelles, dans la limite de l'indemnité d'assurance perçue par la SNC qui bénéficie de la délégation d'assurance.

Systématique

Clause de limitation de recours

Cette clause couvre l'investisseur, en tant qu'associé d'une SNC solidairement et indéfiniment responsable, contre les défauts de paiement des locataires.

Assistance juridique sur option

L'Assistance juridique à laquelle vous pouvez souscrire pour 60€ par SNC souscrite, vous donne accès, dans tous les cas de demande d'information ou de procédure contentieuse avec l'administration fiscale, à l'assistance d'Inter Invest qui s'engage à préparer, à ses frais et avec le concours le cas échéant de conseils spécialisés, les réponses ou mémoires à transmettre à l'administration fiscale pendant toute la durée de l'obligation de conservation des parts sociales / actions de la société de portage et pendant 3 ans à compter de l'expiration de cette durée de détention fiscale.

Pour aller plus loin

Un environnement politique favorable

L'Etat et les collectivités d'Outre-mer ont mis en place un ensemble de mesures d'accompagnement dans le cadre du déploiement de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). En effet, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (18 août 2015) précise que chaque région est responsable de sa PPE. Des objectifs ambitieux qui nécessitent des « coups de pouce » de l'Etat qui accorde sous certaines conditions crédit d'impôt développement durable, prime, voire prêt à taux zéro mais également d'intervenants privés. Inter Invest s'associe à cet enjeu majeur et vous permet d'œuvrer pour les énergies vertes.

Des exploitants encadrés par EDF

EDF apporte son soutien aux PPE ultra-marines, et plus particulièrement au développement du solaire thermique, en attribuant des primes aux particuliers afin qu'ils puissent faire l'acquisition d'un équipement de production d'énergie renouvelable dans des conditions économiques favorables. Par mesure de simplification, ce sont les Exploitants agréés EDF Agir Plus qui perçoivent cette prime afin d'en faire bénéficier les particuliers. C'est dans ces conditions qu'Inter Invest a noué des partenariats exclusifs avec les principaux Exploitants ultra-marins agrées EDF Agir Plus.

VOTRE ESPACE

en ligne sur
www.inter-invest.fr

Inter Invest vous accompagne tout au long de votre investissement grâce à votre espace internet et vous apporte ainsi le meilleur niveau de services du marché.

Votre accès internet

pour plus de services & de transparence

Signature électronique

Vous avez la possibilité de signer électroniquement votre demande de réservation ainsi que les pouvoirs pour les A.G. des sociétés de portage dont vous êtes associé.

Demande de réservation

- Suivi de l'avancement de votre demande de réservation.
- Historique des versements (apport, frais d'acquisition et d'enregistrement) et des réductions d'impôt demandées.

Souscription & transparence

- Dossier de souscription présentant les matériels et les locataires financés par les sociétés de portage.
- Documentation juridique des sociétés de portage.
- Pièces contractuelles du montage.

Suivi administratif

- Bilan des sociétés de portage souscrites.
- Documents relatifs aux assemblées générales annuelles avec pouvoirs à retourner.

Déclaration fiscale

- Notice d'aide à la déclaration personnalisée.
- Documents pré-remplis pour votre déclaration d'impôt annuelle.

Simulateur IR

Simulation de votre impôt sur le revenu.

Transparence totale

Inter Invest met à votre disposition tous les documents du montage : facture des matériels, PV de livraison, contrat de prêt bancaire, contrat de location, attestation d'assurance, attestations de régularité fiscale et sociale du locataire, clause de limitation de recours vous protégeant en cas d'impayés du locataire...

Nos solutions en Girardin G3F

En complément de New Energy, Inter Invest propose une gamme de solutions Girardin bénéficiant de G3F, notre Garantie de bonne Fin Financière et Fiscale. Cette garantie, unique et exclusive depuis plus de 13 ans, permet de souscrire un produit sécurisé. Vous bénéficiez donc du montant de votre réduction d'impôt attendue quoi qu'il arrive, tous les risques financiers et fiscaux étant couverts par nos garanties uniques sur le marché.

Girardin G3F

Industriel

Pour participer au financement de matériels industriels dont bénéficieront des entreprises ultra-marines éligibles et permettre de compenser les multiples handicaps des Outre-mer.

Opérations de plein droit : entre 2 500€ et 40 909€ de réduction d'impôt.

Opérations avec agrément : entre 15 000€ et 52 941€ de réduction d'impôt.

Logement social

Pour pallier le fort déficit de logements sociaux dans les Collectivités d'Outre-mer (COM) et financer la construction ou l'acquisition de logements sociaux neufs qui seront loués à des foyers éligibles.

Opérations en logement social : entre 30 000€ et 60 000€ de réduction d'impôt.

Le saviez-vous ?

Inter Invest propose également des solutions d'investissement complémentaires répondant à des problématiques patrimoniales (impôt sur le revenu, transmission, plus-values...) :

FIP Outre-mer *

38% de réduction d'IR pour toute souscription réalisée avant la promulgation du décret qui fixera le nouveau taux à 30%.

Une expérience incomparable des DOM et des COM depuis 29 ans pour cibler de remarquables opportunités d'investissements.

Période de blocage : 6 ans minimum

Immobilier patrimonial

Investissements en nue-propriété bénéficiant de prix décotés de 30% à 40%

Des programmes immobiliers sur des emplacements «Premium» sélectionnés avec soin par nos experts immobiliers.

Période d'investissement : 15 ans minimum

Capital-investissement *

Investissements au capital de PME de premier plan

Un investissement (Mandat, Holding, FPCI, FCPR...) permettant de se constituer un portefeuille de qualité en actions non cotées sélectionnées par Inter Invest Capital.

Période de blocage : 5 ans minimum

*** Avertissement**

Ce document n'est pas constitutif d'une offre au public.

Ces investissements sont notamment soumis à un risque de perte en capital, un risque de liquidité et suivant le cas à des risques inhérents au domaine ou à la stratégie d'investissement du produit. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la rubrique relative aux risques des documents constitutifs du produits disponibles sans frais et sur simple demande[1] à contact@inter-invest.fr.

Inter Invest Solidarité Outre-mer

Vous pouvez aider les associations œuvrant pour l'accès à la santé et l'éducation des enfants dans les Outre-mer

Depuis 2018, Inter Invest propose à tous ses clients d'effectuer un don en faveur d'associations caritatives basées en Outre-mer. Pour chaque souscription, vous pouvez faire un geste en plus pour aider des enfants en difficulté.

Pour tout versement, Inter Invest effectuera un abondement égal à 100% du montant de votre don (dans la limite de 50 000€ par an).

Vous bénéficierez ainsi d'une réduction d'IR égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% du revenu net imposable.

[1] Certains produits dont la commercialisation est restreinte à certaines catégories d'investisseurs nécessiteront votre catégorisation avant envoi de la documentation le cas échéant.

Parrainage

Pour chaque parrainage, gagnez 200 euros de cadeaux !

Parce que nous sommes convaincus que nos meilleurs ambassadeurs sont nos clients satisfaits, Inter Invest propose aux souscripteurs à l'un des produits du Groupe (Girardin, Capital-investissement, Immobilier...) de parrainer leurs proches en quelques clics et de gagner de nombreux cadeaux !

01 Connectez-vous sur votre espace www.inter-invest.fr

Dans la partie « Parrainage », vous pouvez en seulement quelques clics adresser à vos proches un email préconfiguré présentant les différentes solutions d'investissement Inter Invest.

02 Vos proches souscrivent à un produit Inter Invest

Après étude de sa situation de ses objectifs et de son expérience personnelle par son conseiller en investissement financier, votre filleul pourra décider de souscrire à une solution d'investissement Inter Invest : Girardin, capital-investissement ou immobilier. Le parrainage est confirmé par la saisie par votre filleul du code de parrainage qui figurera dans l'email.

03 Remportez de nombreux cadeaux

Dès le premier parrainage, vous gagnez 200 euros échangeables en eChèque cadeau Amazon ou 6 bouteilles de champagne Ruinart. Au second, c'est 400 euros que vous pouvez remporter sous forme d'eChèque cadeau Amazon, 12 bouteilles de champagne Ruinart voire un iPad et ainsi de suite !

1 parrainage

200€
d'eChèque cadeaux Amazon

ou

6 bouteilles
de Ruinart

2 parrainages

400€
d'eChèque cadeaux Amazon

ou

12 bouteilles
de Ruinart

x2

ou

1 iPad

inter invest
Solutions d'investissement innovantes

www.inter-invest.fr
Tél. 01 56 62 00 55
21, rue Fortuny 75017 Paris

Distinctions en solutions Girardin

2015 2016 2017 2018 2019 2020

Distinctions en Capital-investissement

2017 2020

Inter Invest SA au capital de 10 000 200 €
Siège : 21, rue Fortuny 75017 Paris
Immatriculation au RCS de Paris : B 383 848 660
N° SIRET : 383 848 660 00 122
Code APE : 6832B
Agréée par l'ACPR en qualité de Société de Financement & d'Entreprise d'investissement
Code interbancaire (CIB) 16758

© 2020 Inter Invest - Tous droits réservés.